

AROPA 49



FLASH INFO de JANVIER 2021



Le MOT du PRESIDENT

Chers Adhérents

A l'occasion de la nouvelle année qui commence, je viens vous présenter avec votre Conseil d'Administration, nos meilleurs vœux, tournons la page sur cette mauvaise année qui vient de se terminer et essayons de l'oublier et de garder espoir vers celle qui arrive.

Nous vous souhaitons une bonne santé pour vous et pour vos proches et qu'enfin...

Nous pourrons nous réunir cette année pour nos travaux lors de notre Assemblée Générale prévue dans le premier semestre, cette date vous sera précisée, dès que l'état sanitaire de notre pays, nous le permettra.

En attendant, nous restons à votre écoute, nous continuerons tout au long de l'année à vous informer sur tout ce qui est décidé en haut lieu sur le sort des retraités. Notre **FNAROPA** reste vigilante et n'hésite pas à prendre sérieusement notre défense afin de conserver nos acquis et nous protéger lors des nouvelles décisions.

Tout en vous renouvelant nos meilleurs vœux.

Cordialement

François FOIN



C'est le nouveau nom décidé au dernier conseil d'administration de la FNAROPA, chaque structure départementale de France devra prendre ce nom d'ici la fin de l'année. Plusieurs raisons ont orienté cette décision, tout d'abord le reflet de son dynamisme,

POURQUOI un CHANGEMENT de NOM pour la FNAROPA ?

Ce changement de nom est le fruit d'une longue réflexion et d'une longue maturation.

L'étude de notoriété réalisée en 2017 en a d'abord confirmé la nécessité. Des présidents d'amicales et d'associations ont été associés à cette réflexion qui a montré un déficit de lisibilité, qui a pointé le caractère dépassé des acronymes et qui a mis en avant que la diversité des noms des associations affaiblissait la visibilité du mouvement.

Il est indispensable de donner une image plus moderne et plus dynamique, de rassembler sous un même nom toutes les associations et les amicales affiliées.

Les retraités, qui constituent le cœur de cible, représenteront 34% de la population en 2050 ! Les retraités d'aujourd'hui veulent choisir leur style de vie et en être les acteurs. Ils aspirent à la liberté et ont enfin le temps de découvrir le monde qui les entoure. Ils veulent profiter d'une retraite positive, choisie et non subie.

Les retraités sont pluriels. Les *Explorateurs* qui écoutent et s'ouvrent au monde extérieur, qui sont friands d'innovations. Les *Solidaires* qui pensent collectif et veulent garder du lien social. Les *Engagés* au niveau social ou associatif, qui se cherchent une vraie place dans la société.

Initiativ'Retraite colle aux réalités et à l'image que souhaite se donner le mouvement !

Prendre « **Initiative** » caractérise bien le réseau et la fédération, c'est son ADN. Les idées, les réflexions, les orientations et les actions sont souvent reprises par d'autres : « la Retraite universelle », « l'usager au cœur du système de santé », « l'Autonomie », le partenariat national Mutualia ...

Prendre « **Initiative** » a du sens pour les jeunes retraités qui ont des projets, qui veulent rester maîtres de leurs choix.

Pour la fédération, « *prendre des initiatives* », c'est s'adapter en permanence dans une société en perpétuelles mutations et poursuivre sa vocation initiale : défendre les intérêts et le pouvoir d'achat des retraités, communiquer largement, accompagner les adhérents ...

Le choix du logo est guidé par l'expression du dynamisme et de l'énergie. La couleur verte, c'est la continuité : « *ne pas renier ses origines et affirmer être fiers de son Histoire* », c'est la cohérence avec le Chêne Vert.

Ce nom marque la volonté d'ouverture et exprime la détermination à être acteurs du futur. Accueillir les retraités du monde rural qui partagent les valeurs du mouvement est totalement justifié par la conviction de rendre de réels services aux adhérents. Un impératif s'impose : « être toujours plus nombreux pour peser sur les décisions qui concernent les retraités ».

Le Conseil d'administration du 04 décembre 2019 a décidé d'adopter la dénomination « Initiativ'Retraite ». L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 2020 l'a transcrit dans les statuts.

Une grande opération de communication interne et externe est lancée en direction des adhérents, des partenaires, des médias et du public. Ce changement de nom est progressif sur les différents supports dont notamment le site internet.



Résiliation et mutuelle santé : ce qui change au 1er décembre 2020

A partir du 1er décembre 2020, en application de la loi du 14 juillet 2019, les assurés n'auront plus à patienter jusqu'à la date anniversaire de leur contrat pour résilier leur complémentaire santé ou la changer.

Pour cela, il suffira d'envoyer un courrier recommandé ou un mail à votre assureur. Le délai de préavis passe également à un mois. Et dans le cas où l'assuré change d'organisme assureur, le nouvel assureur s'occupera de toutes les démarches.

Nous rappelons que l'AROPA, par l'intermédiaire de son échelon national (La FNAROPA) a négocié des prestations adaptées aux besoins des retraités dans des conditions tarifaires intéressantes, avec certains organismes assureurs.

Si vous souhaitez obtenir des précisions vous pouvez nous contacter, soit par mail ou au téléphone.

Nos coordonnées : aropamaineetloire@gmail.com ou tel : 06 44 25 11 33



LES NUMEROS d'URGENCE ACCESSIBLES

Pour faire face à l'urgence, il est indispensable de connaître les numéros d'appel des secours, joignables gratuitement 24h/24 et 7 jours/7.

La situation de l'urgence aujourd'hui :

Chaque année, près de 4 300 000 interventions sont réalisées par les sapeurs-pompiers, soit 11 700 interventions par jour ! Le Samu, lui, reçoit près de 2 500 appels par jour.

Malheureusement pour les centres d'appel mais heureusement pour les français, tous ces appels ne correspondent pas forcément à des situations d'urgence. Dans plus de 30 % des cas, la réponse apportée consiste seulement en une information ou un conseil médical ...

QUEL NUMERO POUR QUELLE SITUATION d'URGENCE :

Les numéros de téléphone accessibles 7j/7 et 24h/24 doivent être acheminés gratuitement par les opérateurs de téléphonie. Ils doivent également être en mesure de les géo-localiser lorsque cela est possible.

112 le Numéro d'appel d'urgence européen : un accident peut survenir n'importe quand et n'importe où, y compris en cas de déplacement dans un pays de l'Union européenne. Il cohabite souvent avec les numéros d'urgence nationaux existants.

15 le SAMU : ce numéro du Service d'Aide Médicale Urgente doit être composé en cas de détresse vitale (malaise, coma et hémorragie, douleur thoracique, difficultés respiratoires, intoxication etc.) pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale. C'est le régulateur du SAMU qui décide d'orienter la personne en détresse vers un organisme de permanence de soins (hôpital, médecine générale, transport ambulancier...).

17 Police/Gendarmerie : ce numéro doit être utilisé en cas de violences, d'agression, de vol à l'arraché ou de cambriolage. Il est pris en charge immédiatement par le centre de traitement dit aussi « Police secours » qui envoie sur place la patrouille la plus proche et la plus adaptée à l'urgence (police ou gendarmerie selon leur zone de compétence). En cas d'appel non urgent, pour un fait qui ne nécessite pas d'intervention immédiate, il faut contacter le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie le plus proche des lieux des faits ou de la résidence.

18 Sapeurs-pompiers : les pompiers sont appelés pour signaler une situation de péril, un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide (incendie, fuite de gaz, risque d'effondrement, ensevelissement, brûlure, électrocution, accident de la route ...

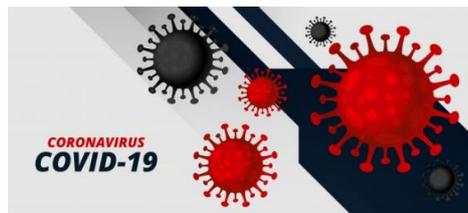
196 Secours en mer : l'appelant est directement mis en relation avec le centre opérationnel de surveillance et de sauvetage en mer, seul organisme d'État compétent pour coordonner des moyens d'intervention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer.

191 Urgence aéronautique : l'urgence aéronautique est utilisable en cas de situation de détresse constatée par tout témoin direct d'un accident d'aéronef, ou par toute personne inquiète de la disparition d'un aéronef et de ses occupants. L'appel reste gratuit, qu'il soit émis depuis un téléphone fixe ou un mobile.

114 Urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : il est accessible par Fax ou SMS. Les messages arrivent au centre relais national implanté au Centre hospitalier universitaire de Grenoble. Les professionnels spécifiquement formés traitent ensuite ces messages et contactent les services d'urgence compétents (police / gendarmerie, Samu, sapeurs-pompiers), si la situation nécessite leur intervention.

Il existe également d'autres numéros d'urgence :

- **3624** **SOS médecins**
- **115** **Le Samu Social**
- **116 000** **Enfants disparus**
- **119** **Enfance maltraitée**



La COVID-19 est une maladie d'une grande dangerosité pour une population fragile du fait de l'âge et des problèmes de santé qu'elle connaît (insuffisances cardiaque, rénale, diabète, etc...).

Aucun traitement disponible à ce jour ne met à l'abri de la contracter. Le seul recours est la vaccination.

La vaccination est un acte médical qui repose sur une décision individuelle et personnelle. Pour s'y soumettre en confiance, il faut en parler avec son médecin traitant.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le dernier communiqué de presse de France Asso Santé :

https://www.france-assos-sante.org/communiqu%C3%A9_presse/vaccination-contre-la-covid-19-les-plus-de-65-ans-et-les-personnes-atteintes-de-maladies-chroniques-disent-majoritairement-oui/

AERER LES PIÈCES, UN GESTE ESSENTIEL CONTRE LA COVID-19

La recommandation d'aérer les pièces est une consigne essentielle pour lutter contre les contaminations qui se font surtout dans les lieux clos. Les contaminations ont ralenti pendant l'été parce qu'il est beaucoup plus facile de se voir en extérieur et le risque de transmission est alors plus faible. Avec l'hiver nous passons plus de temps à l'intérieur. En plus des gestes barrières il est recommandé d'aérer la maison de 10 à 15 minutes deux à trois fois par jour cela permet de diluer les éventuels aérosols de virus présents dans les pièces.

Continuons de mettre en œuvre les gestes barrières : lavage des mains, distanciation physique, aération fréquente des pièces, port du masque lorsque c'est recommandé...

PRESIDENT : **M. FRANÇOIS FOIN** PORTABLE 06 27 99 02 82
SECRETARIAT : **MME JANINE SAINT GILLES** – 158 RUE GRAND DOUZILLE – 49000 ANGERS
TEL : 06 44 25 11 33 E-MAIL : aropamaineetloire@gmail.com